Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260729-512026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 13
- Absent excusé : 02

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation : 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, M BOUGARD Frédéric.

Absentes excusées : Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Secrétaire de séance : M BOUGARD Frédéric.

Délibération n°51/2026

OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE POUR 2026.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif d'argent de poche pour les jeunes durant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROPOSE de mettre en place un maximum de 100 missions de 3 heures pour l'été 2026.
- DECIDE que chaque mission sera rémunérée de 15 €.
- DECIDE de limiter le nombre de mission à 10 par adolescent inscrit.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 24 juillet 2026.

Pour extrait conforme,
Le maire
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY * 35190 (ILLE-ET-VILAINE)